068-226800019-20110311-0000007105-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication: 18/03/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-3-8-9

Séance du vendredi 11 mars 2011

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES CONCOURS DE REPORTAGES AUDIO-VISUELS FAVORISANT UNE TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ALSACIENNES ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil 2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général 2010-4-8-2 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 « Programme Langue et Culture Régionales 2010 »,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * accorde une subvention de 100 €, à chacun des établissements candidats (école ou collège) inscrits au concours de reportages audio-visuels à la date du 31 décembre 2010 selon la liste en annexe. Ces aides seront mandatées aux seuls établissements ayant transmis, en temps utile, un DVD conforme au règlement du concours.
- précise que ces subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 0-65-28-65737-2657-311 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MARS 2011

Actions LCR

PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage	Montant
	Libellé de l'opération	forfaitaire
LCR04798	COLLEGE INGERSHEIM - LAZARE DE SCHWENDI	100,00
	CONCOURS DE REPORTAGES AUDIOVISUELS	
LCR04797	COLLEGE OTTMARSHEIM - THEODORE MONOD	100,00
	CONCOURS DE REPORTAGES AUDIOVISUELS	
	Total	200.00